



Pret octroye par cofidis sans ma signature

Par **NIDCO_old**, le 17/12/2007 à 16:45

Bonjour, Je me suis aperçu tout à fait par hasard du fait que mon conjoint a fait appel à des organismes de crédit à la consommation COFIDIS et FINAREF sans mon autorisation, sans ma signature, et que je suis dans une situation actuelle peu faforable étant endetté de plusieurs milliers d'euros.

je désirerai mettre un terme à ce mode de fonctionnement de mon conjoint en établissant un courrier pour interdire tout versement suceptible d'être à nouveau effectué et cela bien que la somme à rembourser soit conséquante.

Merci de m'indiquer la procédure à suivre pour résoudre ce problème. Dois-je intervenir auprès de mon établissement bancaire pour qu'il bloque tout versement? Comment connaitre l'étendue de la dette? La consultation de mes comptes sur internet ne laissant apparaître que le mois en cours, y a -t-il un moyen d'obtenir le liste de tous les mouvements effectués. merci de me répondre. je suis très inquiet.